

Direction de la Solidarité Départementale
Autonomie

Arrêté N° 15 - 2005

Modifiant l'arrêté d'autorisation des
places de Foyer de vie de l'Association
« Sainte Angèle » à Serverette

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

- VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.312 et suivants ; L.313-1 à L.313-9, R.313-1 à R.313-10 et D.131-11 à D.313-14 ;
- VU le code de la Sécurité Sociale ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'arrêté n°88-645 du 8 juillet 1988 portant autorisation de création d'un Foyer de vie pour adultes handicapés de 25 places à Serverette ;
- VU l'arrêté n°01-0803 du 20 mars 2001 portant autorisation de création d'un Foyer de vie pour adultes handicapés de sexe féminin de 32 places à Serverette ;
- VU l'arrêté n°05-2396 du 22 décembre 2005 du président du conseil général portant modification de la population accueillie du Foyer de vie « Sainte-Angèle » ;
- VU l'arrêté n°2014-684 portant médicalisation de 16 places du Foyer de vie (FV) à Serverette ;
- VU l'avis favorable du CROSMS du Languedoc Roussillon, en séance du 11 décembre 2000 ;
- VU le schéma des solidarités du département de la Lozère 2013-2017 ;
- Considérant** que 16 places de Foyer de vie ont été médicalisés ;
- Considérant** que cette médicalisation a pour effet de diminuer la capacité du Foyer de vie ;
- SUR proposition de la Directrice des solidarités du département de la Lozère ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La capacité d'accueil du Foyer de vie pour adultes en situations de handicap de Serverette est arrêtée à 33 places

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de l'établissement seront répertoriées dans le fichier FINESS comme suit :

Gestionnaire : Association « Sainte-Angèle »

N° FINESS Entité Juridique : 48 078 239

Établissement : Foyer de vie « Sainte-Angèle » de Serverette

Adresse : Route de Saint Denis - 48 700 Serverette

| N° FINESS | catégorie | Etab. | Discipline d'équipement | Activité | Clientèle | Capacité autorisée | Capacité installée |
|--------------|-----------|-------|---|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|--------------------|
| 48 078 192-1 | 382 | FV | 936 – Accueil en foyer de vie pour adultes handicapés | 11- Hébergement complet internat | 110 – Déficiences intellectuelles | 33 | 33 |

ARTICLE 3 :

Cette autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter de sa notification, conformément à l'article L 313-1 du code de l'action sociale et des familles. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF.

ARTICLE 4 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal administratif de Montpellier, dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers.

ARTICLE 5 :

Le directeur général des services du département, la directrice de la solidarité départementale, le directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'établissement et publié au recueil des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon.

Mende, **31 AOUT 2015**
La Présidente du Conseil départemental,

Sophie PANTEL

